

## Résumé de la nouvelle stratégie de l'emploi OCDE (mai 2018)

La nouvelle stratégie de l'OCDE pour l'emploi, élaborée à la demande des ministres de l'emploi et du travail constitue une contribution significative aux réflexions engagées, depuis quelques années, visant l'adaptation du monde du travail aux bouleversements économiques rapides qu'entraînent les progrès technologiques et la montée en puissance du numérique et de la robotisation. C'est un important document de référence qui mérite de faire l'objet d'une étude approfondie pour en tirer tous les enseignements utiles.

« Le message central de la nouvelle stratégie de l'OCDE pour l'emploi est que si des politiques d'assouplissement du marché du travail et des produits sont nécessaires à la croissance, elles ne permettent pas d'obtenir simultanément de bons résultats en termes de quantité d'emplois, de qualité des emplois et d'inclusivité...En d'autres termes **il faut associer des politiques qui stimulent la croissance, à travers notamment la flexibilité des marchés à des mesures qui favorisent l'inclusivité et protègent les travailleurs** ».

C'est pourquoi, l'action publique devra s'articuler, selon le rapport de l'OCDE, autour « de trois grands principes : **i)** favoriser l'instauration d'un environnement propice à des emplois de qualité ; **ii)** prévenir l'exclusion du marché du travail et protéger les travailleurs contre les risques liés à ce dernier; **iii)** se préparer aux possibilités et aux défis futurs d'un marché du travail en mutation rapide ».

### I. Instauration d'un environnement propice à des emplois de qualité

Un environnement propice à des emplois de qualité sous-tend nécessairement un cadre macroéconomique solide s'inscrivant globalement dans le droit fil des stratégies antérieures avec cependant quatre nuances importantes récapitulées comme suit :

1. « La mise en oeuvre de politiques macroéconomiques anticycliques pour stabiliser les résultats économiques et ceux du marché du travail », ce qui suppose « un cadre d'action budgétaire qui crée pendant les phases de haute conjoncture un volant de ressource qui permettra de mettre en place des mesures budgétaires stimulantes pendant les périodes de ralentissement et d'intensifier rapidement les programmes de garantie de revenu et les programmes actifs du marché du travail si nécessaire ».
2. « La flexibilité des marchés du travail et des produits pour créer des emplois de qualité dans un environnement toujours plus dynamique » ce qui requiert « la suppression des obstacles à l'entrée de nouvelles entreprises, à l'expansion des entreprises compétitives et à la sortie ordonnée des entreprises insuffisamment performantes sur ces marchés ».
3. « Le redéploiement des ressources vers des usages plus productifs tout en assurant un degré de stabilité de l'emploi qui stimule l'apprentissage et l'innovation » ce qui implique

l'instauration de dispositions modérées et prévisibles en matière de protection de l'emploi et le resserrement du lien entre les cotisations patronales d'assurance de chômage et les couts des prestations de chômage des travailleurs dont l'emploi est supprimé.

4. « La mise en place d'un système d'éducation et de formation efficace qui dote les travailleurs des compétences requises par les employeurs et leur offre la possibilité et des incitations à se former et à apprendre tout au long de leur vie active » à l'effet d'assurer une meilleure correspondance entre les compétences et les besoins du marché.

## II. Protection préventive des travailleurs contre les risques d'exclusion

Les progrès technologiques et l'intégration dans les chaînes de valeur mondiales laissent peu de place aux travailleurs peu qualifiés ou dont les compétences concernent des activités en voie de disparition. Une approche préventive réduisant les risques d'exclusion s'impose ayant pour contours :

1. La suppression « des obstacles empêchant les personnes issues de milieux défavorisés à acquérir un niveau d'éducation suffisant et les compétences voulues moyennant des interventions ciblées pendant la scolarité et durant le passage de l'école à la vie active » sous forme notamment de lutte contre l'abandon scolaire, d'encadrement pour faciliter l'accès à l'enseignement post secondaire, d'octroi d'aide financière pour éliminer les entraves au perfectionnement des compétences et de soutien à l'entrepreneuriat.
2. L'insertion dans le cadre « d'une vision couvrant l'ensemble du cycle de la vie pour éviter une accumulation des handicaps exigeant des interventions coûteuses à une phase ultérieure » en donnant la possibilité pour tous les travailleurs quel que soit leur milieu « de valoriser et d'améliorer leurs compétences grâce à l'apprentissage et à la formation à tous les âges » concomitamment à l'adaptation des conditions de travail aux besoins des travailleurs sur l'ensemble du cycle de vie pour concilier les responsabilités professionnelles, familiales et sociales.
3. La protection des travailleurs plutôt que des emplois, de manière à ne pas compromettre la nécessaire adaptabilité du marché du travail notamment en aidant les demandeurs d'emploi à évoluer vers de nouvelles activités économiques, et en les accompagnant dans cette démarche.
4. la réduction des inégalités spatiales en engageant notamment des investissements publics supplémentaires dans l'éducation, la santé et l'infrastructure économique et sociale dans les régions à la traîne et en apportant si nécessaire des appuis particuliers à la création d'entreprises et d'emplois dans les régions frappées par des chocs technologiques ou commerciaux.

### III. Préparation aux défis futurs d'un marché du travail en pleine mutation

« Le dynamisme des marchés du travail et des produits est un élément indispensable pour faire face à la mutation rapide des économies résultant des progrès technologiques, de la mondialisation et de l'évolution démographique ».

« Pour accompagner les actifs dans leur passage d'entreprises, de secteurs et de régions en déclin vers ceux qui affichent les plus fortes perspectives de croissance, il faudra mettre en place des mesures qui aident les individus à entretenir et à améliorer leurs compétences, aider les régions en perte de vitesse à rattraper leur retard, établir des dispositifs de protection sociale et instaurer un dialogue social visant à définir le monde du travail de demain ».

Pour minimiser les coûts de reconversion et de restructuration, une action prospective des pouvoirs publics s'avère nécessaire en vue d'anticiper les difficultés et les possibilités futures, de trouver des solutions, de gérer les changements en amont et de favoriser un dialogue participatif sur l'avenir du travail avec les partenaires sociaux en vue d'adapter les politiques d'emploi et de formation des compétences ainsi que les politiques sociales aux besoins nouveaux d'un monde du travail en évolution.

### IV. Conclusion

Le monde vit, sous l'effet des importantes percées technologiques, de profondes mutations modifiant totalement les mécanismes de fonctionnement des économies et des sociétés.

Le consensus de Washington, conférant au marché une place prépondérante dans l'allocation des ressources, qui a inspiré très longtemps les institutions de Brettons Woods et les politiques de développement de nombreux pays, fait l'objet, sous l'effet des progrès technologiques et de la montée des malaises sociaux, d'importantes adaptations, à l'instar de la démarche présentée dans le rapport de l'OCDE sur l'emploi.

Mais, loin de prôner le retour de l'Etat providence, le rapport de l'OCDE recommande plutôt le renforcement de la fonction de régulation de l'Etat pour offrir à tous, individus et régions, les mêmes chances d'inclusion en matière d'emploi décent avec comme référence les Objectifs de Développement Durable de la conférence de Paris pour l'horizon 2030 ; les concepts les plus utilisés étant reconversion, compétence, qualité, protection et inclusion.

**Forum Ibn Khaldoun le 15 mars 2020**

[Rapport OCDE sur l'emploi à télécharger](#)